

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Depuis le 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière sont tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil ainsi tenues sera publié sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil et par visioconférence, le mardi 22 septembre 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

209-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 8 septembre 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

210-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

Travaux de réfection d'une partie de la 6^e avenue Pilote - Réception définitive et libération de la retenue spéciale

CONFORMÉMENT à la recommandation de S Leblanc consultant, maître d'oeuvre des travaux, dans une lettre datée du 16 septembre 2020;

211-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de réfection d'une partie de la 6^e avenue Pilote, réalisés par Michel Gamache & Frères inc., et à la libération de la retenue spéciale de 10 000 \$ dans ce dossier;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Travaux de construction de trottoirs et de bordures, fabrication et pose d'enrobé - Appel d'offres public - Rejet de la soumission reçue

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public en vue de la réalisation, en 2020, de travaux de construction de trottoirs et bordures et de fabrication et pose d'enrobé;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu qu'une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que cette soumission est très largement supérieure à l'estimation des travaux réalisée par M. Guillaume Bouchard, ingénieur;

212-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REJETER la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres « Construction de bordures et trottoirs, fabrication et pose d'enrobé », déposée par Construction BML, division de Sintra, et donc de ne pas donner suite à cet appel d'offres.

Travaux de réparation d'une conduite d'égout sur une section de la 1^{re} rue Poiré et pavage

CONSIDÉRANT qu'un bris à une conduite du réseau d'égout a occasionné des dommages importants à une section de la 1^{re} rue Poiré située entre les restaurants Mikes et Tim Hortons et servant de piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réparer ladite conduite et de refaire le pavage de cette section de rue;

CONSIDÉRANT que, dans une fiche synthèse datée du 14 septembre 2020, M. Jacques Desjardins explique que ces travaux peuvent être réalisés en régie interne;

213-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER une dépense approximative de 25 000 \$, toutes taxes en sus, pour les travaux de réparation de la conduite d'égout et la réfection du pavage de la section de la 1^{re} Rue mentionnée dans le préambule, à être réalisés, lesdits travaux, en régie interne, le tout payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Acquisition d'une souffleuse à neige industrielle - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à l'acquisition d'une souffleuse à neige industrielle;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Desjardins, dans une fiche synthèse datée du 14 septembre 2020;

214-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière attribue au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Avantis Coopérative, le contrat relatif à l'acquisition d'une souffleuse à neige industrielle, et de décréter à cette fin une dépense de 35 167,39 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE les documents de l'appel d'offres sur invitation, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Location d'un équipement de déneigement de trottoirs avec opérateur - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location d'un équipement de déneigement de trottoirs, avec opérateur, pour les trois prochaines saisons hivernales;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Desjardins, dans une fiche synthèse datée du 14 septembre 2020;

215-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière loue un équipement de déneigement de trottoirs, avec opérateur, pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, du plus bas soumissionnaire conforme, soit de Michel Montminy inc.;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense annuelle d'environ 16 500 \$, toutes taxes en sus, en fonction du taux horaire indiqué à la soumission et du nombre d'heures faites par l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution de ce contrat;

QUE les documents de l'appel d'offres sur invitation, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 – Approbation

216-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que présenté par M. Cédric Gagnon, directeur général, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 septembre 2020.

Projet de Biopterre - Réaménagement de la parcelle d'agroforesterie au Boisé Beaupré

CONSIDÉRANT que le Centre d'expertise sur les produits forestiers, devenu Biopterre, a, en 2006, implanté une parcelle agroforestière au Boisé Beaupré dans le cadre d'un projet nommé « La vitrine technologique du Kamouraska », et consistant, ledit projet, en la plantation de produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la partie nord-est du Boisé et en l'installation de panneaux d'interprétation;

CONSIDÉRANT que Biopterre souhaite revaloriser ce projet qui détient un potentiel motivant pour des activités d'expérimentation et de formation sur la culture en forêt des PFNL, et ce, de la manière indiquée à la lettre de cet organisme, datée du 30 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le Boisé Beaupré est un site d'activités récréatives, notamment pour le ski de fond, la raquette, la randonnée, le vélo de montagne et le fatbike;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reconnaissent le potentiel qu'offre le site du Boisé Beaupré et la nécessité de procéder à des améliorations à ce site, et sont partenaires à ce titre en vertu d'une entente spécifique approuvée en février 2020;

CONSIDÉRANT que ces municipalités ont fait réaliser par Sentiers Boréals, et ont approuvé, un plan directeur de développement de sentiers au Boisé Beaupré;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière considèrent le projet de Biopterre comme d'un grand intérêt pour le développement du Boisé Beaupré et sont assurés qu'il est possible que la réalisation et la cohabitation de ceux-ci peuvent se faire en cohésion et en harmonie avec le plan directeur de développement mentionné ci-dessus, lequel est évolutif;

217-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise Biopterre à réaliser, à ses frais, son projet de réaménagement de la parcelle d'agroforesterie au Boisé Beaupré, tel que décrit à sa lettre du 30 juillet 2020, SUJET toutefois à ce que ce projet n'entre pas en contradiction avec le plan directeur de développement du Boisé Beaupré et avec tout autre projet mis de l'avant par la Ville et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour ce site. Conséquemment, avant de procéder à la plantation de nouvelles espèces de végétaux ou à l'installation de panneaux d'interprétation, Biopterre devra vérifier auprès des Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville de La Pocatière que ces travaux sont cohérents et cohabitent bien avec les projets de réaménagement de ce site par les municipalités;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Représentation du conseil sur divers comités

218-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein des comités et organismes ci-après identifiés par le ou les membre(s) du conseil municipal dont le nom est indiqué en regard du nom du comité ou de l'organisme, savoir :

COMITÉS INTERNES		
Dossier	Nom complet	Représentant(s) du conseil
Aréna (604, 9 ^e Rue)	Comité de travail – Vocation de l'ancien aréna	M. Sylvain Hudon M. Vincent Bérubé M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Embellissement et environnement (et jardin communautaire)	Comité d'embellissement et d'environnement	M ^{me} Lise Bellefeuille M. Mario Guignard
Fête des bénévoles	Comité de la Fête des bénévoles	M ^{me} Lise Bellefeuille
Plan stratégique	Comité d'orientation du plan stratégique de la Ville de La Pocatière	M. Sylvain Hudon M. Vincent Bérubé M ^{me} Lise Bellefeuille M ^{me} Lise Garneau M. Mario Guignard M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Politique familiale et amie des aînés	Comité de suivi	M ^{me} Lise Bellefeuille
Règlement régissant la démolition d'immeubles	Comité d'application – Règlement régissant la démolition d'immeubles	M. Mario Guignard M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Relations de travail et Ressources humaines	Comité des ressources humaines	M. Vincent Bérubé M. Mario Guignard
Sécurité civile	Comité municipal de sécurité civile	M. Steve Leclerc
Sécurité incendie	Comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière	M. Sylvain Hudon (d'office) M. Mario Guignard M. Steve Leclerc
SRCC	Comité pour les Services récréatifs, culturels et communautaires	M. Vincent Bérubé M. Steve Leclerc
Urbanisme	Comité consultatif d'urbanisme	M. Simon Fissette M. Steve Leclerc

COMITÉS EXTERNES

Dossier	Nom complet	Représentant du conseil
Bibliothèque	Comité de bibliothèque de La Pocatière inc.	M ^{me} Lise Garneau
Carrefour action municipale et famille	Responsable des questions familiale et des aînés	M ^{me} Lise Bellefeuille
Développement économique	Développement économique La Pocatière	M ^{me} Lise Garneau
Développement de la Montagne du collège	La Corporation de la montagne du Collège inc.	M. Simon Fissette
Fête nationale	Comité de la fête nationale pocatoise	M. Steve Leclerc
Fil Rouge	Parcours Fil Rouge inc.	M ^{me} Lise Garneau
Je commerce ICI	Comité Je commerce ICI	M. Steve Leclerc
Matières résiduelles	Comité intermunicipal d'élimination des matières résiduelles (déchets)	M. Sylvain Hudon
MQAA	Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation	M. Vincent Bérubé
Salle André-Gagnon	Corporation régionale de la Salle André-Gagnon	M. Steve Leclerc
SADC du Kamouraska	Assemblée annuelle des membres – Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc.	M. Sylvain Hudon

QUE les frais encourus par les membres du conseil municipal pour les représentations au sein de ces divers comités et organismes, le cas échéant, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 10-2019 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Travaux de voirie reportés - Un nouvel appel d'offres sera lancé plus tôt au printemps
- Acquisition d'une souffleuse à neige industrielle - Équipement pour mettre sur un tracteur qui sera loué par la Ville
- Suivi à une question posée lors de la dernière séance - Camion du Service intermunicipal de sécurité incendie laissé à l'extérieur de la caserne - Sera incessamment décommissionné

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

219-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 17.